

**PROCÈS VERBAL de l'assemblée régulière
du Conseil de section du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue
tenue le 12 mars 2019 à Val-d'Or**

Étaient présents :

Le bâtonnier	Me Pascal Jolicoeur
La première conseillère	Me Sandra Éthier
La secrétaire	Me Véronic Picard
La trésorière	Me Claude Cossette
Les conseillers	Me Cassandra Neptune Me Nicolas Provencher-Lavergne
La conseillère jeune Barreau	Me Fanny Maheu

1. Ouverture de l'assemblée

Me Pascal Jolicoeur déclare l'assemblée ouverte à 17:34, le quorum étant constaté.

2. Adoption de l'ordre du jour

***Résolution 20190312-01
Re : adoption de l'ordre du jour***

Sur proposition de Me Cassandra Neptune, appuyée par Me Nicolas Provencher-Lavergne, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 31 janvier 2018
4. Suivi au procès-verbal
5. Finances – Me Cossette
5.1. Adoption des finances
6. Comités permanents du Barreau de l'A-T : suivi
6.1. Comité Formation (point permanent) - Me Provencher-Lavergne
6.2. Exercice illégal (point permanent) – Me Maheu
6.3. Communications-Journal – Me Jolicoeur

6.4. Informatique – site Web – Me Jolicoeur
6.5. Justice dans le Nord - Me Neptune
6.6. Comité du jeune Barreau (point permanent) – Me Maheu
6.7. Comité de liaison (point permanent) – Me Jolicoeur 6.7.1.Cour du Québec 6.7.2.Cour supérieure
6.8. Mérite et prix reconnaissance (point permanent) – Me Jolicoeur
7. Comités ponctuels du Barreau de l’A-T : suivi
7.1. Congrès AAP 2019 – Me Éthier
7.2. Congrès AT 2019 – Me Jolicoeur
7.3. Rentrée judiciaire 2019
8. Comités hors Barreau : suivi
8.1. Pratique privée – Me Éthier
9. Association des avocats de province
10. APAAQ – Me Jolicoeur
11. Pénurie avocat en Abitibi-Témiscamingue – Me Provencher – Lavergne
12. Activités du bâtonnier (tableau) – Me Jolicoeur
13. Correspondances (tableau) - Me Jolicoeur
14. Varia 14.1. Modifications des règlements généraux 14.2. Modifications de la politique financière 14.3. Montant fixé pour la formation (p-v du 23 août 2018) 14.4. Courriel juge Chabot – centralisation des urgences
15. Prochaine réunion : 24 avril 2019 à Val-d’Or
16. Levée de l’assemblée

Adoptée à l’unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de l’assemblée du 31 janvier 2019

Résolution 20190312-02

Re : adoption du procès-verbal du 31 janvier 2019

Sur proposition de Me Sandra Éthier, appuyé par Me Claude Cossette, il est résolu d’adopter le procès-verbal de l’assemblée du 31 janvier 2019 avec quelques modifications au point 8.3.

Adoptée à l’unanimité.

4. Suivi au procès-verbal

Réunion du 13 décembre 2017

7. Utilisation de la visioconférence pour les dossiers de Ville-Marie et de La Sarre

À suivre avec le point : « *6.1. Enquête caution visio – centre de détention* » dans les suivis au point 4.

15.4. Siège social du Barreau AT

Sujet reporté en avril 2019.

Réunion du 27 novembre 2018

6.1. Enquête caution visio –centre de détention

La lettre avait bien été envoyée à la juge Chabot. Cette dernière n’y avait pas donné suite puisqu’elle est toujours en pourparlers avec le Ministère de la Sécurité publique. Le MSP souhaite ne plus déplacer les personnes détenues vers les palais de justice. La juge Chabot nous a assurés que l’avocat et les témoins pourront être en salle de cour. Elle est en attente de savoir si un téléphone sera à la disposition du détenu au centre de détention pour qu’il puisse discuter avec son avocat avant ou pendant l’audition.

Nous croyons utile de contacter le centre de détention pour savoir précisément ce qu’il souhaite et ce qu’ils peuvent aménager pour faciliter les contacts entre la personne détenue et l’avocat si cette première n’est pas amenée au palais de justice. Me Jolicoeur contactera madame Suzie Dessureault au Centre de détention.

Nous informerons la juge Chabot qu’on apprécierait obtenir le projet afin de valider avec les membres avant que la procédure ne soit approuvée. Nous attendrons également un retour de la juge Chabot relativement à ces propres démarches.

15.2. Termes cour Senneterre et Amos

La juge Chabot est sensible à la problématique des termes doubles. Elle essaie de les éviter, mais c’est impossible qu’il n’y en ait pas. Pour le

prochain calendrier, lorsqu'il y aura des termes doubles, les journées de volume ne seront pas le lundi aux deux endroits.

Réunion du 31 janvier 2019

15.1. AGA 2019

Me Picard a fait parvenir aux responsables de comité un courriel pour les aviser qu'ils doivent lui transmettre leur rapport au plus tard le 1^{er} avril 2019.

5. Finances

5.1. Adoption des finances

Me Cossette remet aux membres la liste des chèques émis entre le 30 octobre 2018 et le 6 mars 2019. On s'interroge sur la dépense de 224,81\$ du 5 février 2019. Des explications seront fournies à la prochaine rencontre.

Résolution 20190312-03 ***Re : adoption des dépenses***

Sur proposition de Me Pascal Jolicoeur, appuyé de Me Fanny Maheu, il est résolu d'adopter les dépenses du 30 octobre 2018 au 6 mars 2019 à l'exception de celle de 224,81\$.

Adoptée à l'unanimité.

6. Comités permanents du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue : suivi

6.1. Comité Formation

21 personnes ont participé à la formation du 22 février 2019. La formation était très intéressante et dynamique. Les participants ont grandement apprécié. Le bilan final est déposé.

6.2. Exercice illégal (point permanent)

Me Kathy Tremblay souhaite préparer un « Saviez-vous que » à l'attention des membres qu'elle affichera dans les vestiaires d'avocats. Elle va s'informer si elle peut obtenir un modèle déjà fait.

Me Maheu va relancer Me Tremblay pour la rédaction d'un article dans le Quid Novi.

Aucun nouveau dossier n'a été ouvert depuis la dernière rencontre du conseil, mais Me Tremblay a été témoin d'une situation. Elle sera portée à l'attention du Barreau du Québec.

6.3. Communications-Journal

La parution de décembre est finalement sortie en février grâce à la collaboration de Me Kélada.

6.4. Informatique – site Web

Me Picard a fait parvenir à Me Langlois les dernières parutions du Quid Novi pour qu'elles soient ajoutées au site Web. Elles n'étaient plus insérées depuis plusieurs années en raison du temps nécessaire pour télécharger le document. Me Langlois a toutefois trouvé une façon de faire.

Nous aimerions savoir les tâches réalisées par Me Labrèche cette année et le nombre d'heures consacrées à celles-ci. Me Éthier prépara un projet de lettre à l'attention de madame Labrèche. Elle l'enverra par la suite à Me Jolicoeur pour envoi.

6.5. Justice dans le Nord

Suivi réunion du 28 mars 2018

Le document de type « Saviez-vous que » à l'attention des populations inuites n'a pas été confectionné.

Suivi réunion du 27 novembre 2018

Me Neptune a informé les membres du comité Justice dans le Nord le 22 février 2019 qu'elle avait rencontré la juge Chabot et Me Robert-André Adam concernant les journées de consentement. Me Appolon lui a mentionné qu'il est difficile pour la DPJ d'évaluer si les dossiers seront contestés ou non.

Réunion du 12 mars 2019

Le comité Justice dans le Nord s'est rencontré le 22 février 2019. Plusieurs sujets furent abordés. Voir le procès-verbal de la rencontre.

Une prochaine rencontre est prévue le 26 mars 2019 à 13h30.

6.6. Comité du jeune Barreau

Un 5 à 7 aura lieu à Rouyn-Noranda en avril.

6.7. Comité de liaison

6.7.1. Cour du Québec

Rien à signaler.

6.7.2. Cour supérieure

Rien à signaler.

6.8. Mérite et prix reconnaissance

Aucune candidature reçue.

7. Comités ponctuels du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue

7.1. Congrès AAP 2019

L'organisation des soirées et des formations va très bien. Il en est de même pour la recherche de commandite. Un montant de 10 000\$ est accumulé actuellement.

Nous sommes informés que plusieurs chambres d'hôtel sont déjà réservées. Me Jolicoeur enverra un courriel à l'ensemble des membres pour les inviter à réserver leur chambre le plus rapidement possible.

Le 23 août 2018, le conseil de section avait adopté une résolution suivant laquelle le montant de 5500\$ qui nous est remis chaque année pour la formation par l'AAP soit consacré exclusivement à la formation offerte dans le cadre du congrès de l'AAP à Rouyn-Noranda en 2019. Or, nous avons appris récemment que ce montant ne sera plus versé aux sections. Nous discutons de la possibilité que le Barreau d'Abitibi-Témiscamingue assume le versement du montant de 5500\$ pour aider à l'organisation des activités du congrès. Nous convenons que Me Sandra Éthier préparera une lettre pour demander le versement du montant de 5500\$ et nous solliciterons le consentement des membres lors de l'AGA en avril prochain.

Me Picard devra envoyer le logo de notre Barreau à Me Éthier.

Finalement, il est décidé de ne pas offrir de soirée payante à un ou plusieurs membres, mais de plutôt offrir un escompte sur les frais d'inscription au congrès. Ainsi, nous convenons de proposer lors de l'AGA, d'accorder un escompte de 20% sur les frais d'inscriptions au congrès, à l'ensemble des membres du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue. Le rabais serait remboursable sur demande à Me Claude Cossette.

7.2. Congrès AT 2019

La formation sera dispensée par Me Ariane Gagnon-Rocque et elle portera sur ce qu'on peut dire et ne pas dire dans une salle de cour et à l'extérieur de celle-ci. Me Gagnon-Rocque nous demande de déterminer ses honoraires. Nous convenons de lui offrir une rémunération de 1000\$.

Un dîner sera servi sur place. L'AGA aura lieu à 16h30.

Un montant de 2500\$ est octroyé par le Barreau d'Abitibi-Témiscamingue pour cet événement.

7.3. Rentrée judiciaire 2019

La rentrée judiciaire 2019 se tiendra le 12 septembre 2019 à Val-d'Or. Me Fanny Maheu sera responsable de l'organisation. La formule suivante est recommandée :

- une ou deux courtes formations le matin;

- un cocktail pour diner;
- cérémonie d'ouverture;
- activité sociale en après-midi (quilles, billard, golf, baseball...).

8. Comités hors Barreau : suivi

8.1. Pratique privée

Rien à signaler.

9. Association des avocats de province

Me Bourgeois a fait parvenir au conseil un compte-rendu des travaux et activités de l'AAP. On apprend, entre autres, que le service de référence a été fermé, que Me Catia Larose a été nommée présidente intérimaire de l'APAAQ et que lors du conseil élargi, il a été question de créer un siège au conseil de section au représentant de l'APAAQ.

Me Éthier a discuté avec Me Catia Larose. Nous apprenons que l'APAAQ ne sera probablement pas encore autonome en septembre prochain et que nous devons éventuellement nous prononcer sur la viabilité et la mission de l'AAP.

Nous convenons qu'il serait opportun que Me Bourgeois, représentant de l'AAP pour notre région, soit invité à l'occasion à venir donner un compte-rendu des activités de l'AAP lors des réunions du conseil de section. Elle pourrait être invitée aux rencontres de juin, novembre et mars. Me Picard l'informerait du souhait du conseil de section de l'inviter à certaines rencontres et lui demanderait de s'informer des dates de rencontre.

10. APAAQ

Me Pierre Grygiel fera un exposé lors de l'AGA. Nous devons donc l'ajouter à l'ordre du jour.

11. Pénurie avocats en Abitibi-Témiscamingue

Me Provencher-Lavergne précise qu'un kiosque coûte environ 2500\$. Considérant le montant important qu'engendrera le déplacement de 2 ou 3 membres à la journée carrière, nous décidons de ne pas présenter, lors de l'AGA, la proposition suivant laquelle le Barreau d'Abitibi-Témiscamingue pourrait assumer les frais engendrés par cette démarche.

Il semble que la Gaspésie ait fait un vidéo pour attirer les gens dans leur région. Il est discuté de faire de même.

Par la suite, nous nous questionnons sur la pertinence de continuer à mettre des efforts dans le but d'attirer des avocats ici. Est-ce une réelle problématique? Le problème semble principalement se poser au Bureau d'aide juridique puisqu'ils ne sont pas capables de confier des mandats d'aide juridique. Or, est-ce l'augmentation du nombre d'avocats ou l'augmentation des montants offerts par l'aide juridique qui règlera ce problème? De plus, les membres ne démontrent aucun intérêt aux démarches proposées jusqu'à maintenant.

12. Activités du bâtonnier (tableau)

Aucune activité rapportée. Me Jolicoeur n'a pas pu assister au Conseil élargi ni à l'AGA du Barreau du Québec en raison d'un empêchement familial.

13. Correspondances (tableau)

Me Jolicoeur fera parvenir le tableau des correspondances à Me Picard.

14. Varia

14.1. Modifications des règlements généraux

Me Picard présente un tableau sur lequel figurent les modifications proposées. Après discussions, nous convenons de proposer les modifications et ajouts suivants aux membres lors de l'AGA :

Dispositions actuelles

29. Le Conseil de la section se compose de neuf (9) membres comprenant quatre (4) officiers, **quatre (4) conseillers** et d'un (1) conseiller membre du jeune Barreau.

31. Les membres du Conseil sont élus pour un (1) an et rééligibles, sauf le bâtonnier qui assure pendant **deux ans** son bâtonnat.

Nouvelles dispositions

58.8. Advenant une vacance au sein d'un comité pour quelque cause que ce soit, le Conseil élit un remplaçant parmi les membres de la section ou ordonne un scrutin.

L'article 31 du règlement prévoit que le bâtonnier est élu pour une période de deux ans. Il n'y a rien de prévu pour le premier conseiller. Or, on sait que le premier conseiller devient normalement le bâtonnier. On se questionne à savoir s'il ne devrait pas y avoir quelque chose de prévu pour le poste de premier conseiller dans le règlement. Me Jolicoeur va vérifier les règlements des autres conseils de section. Me Picard vérifiera de son côté la *Loi sur le barreau*.

14.2. Modifications de la politique financière

Me Picard présente un tableau sur lequel figurent les modifications proposées. Après discussions, nous convenons de proposer les modifications et ajouts suivants aux membres lors de l'AGA :

4. Autres dépenses

a) *Décès d'un membre de la section ou d'un membre de la magistrature ou d'un membre de leur famille:*

Lors du décès d'un membre de la section, d'un membre de la magistrature, d'un conjoint, conjointe, enfant, d'un parent (père, mère) **ou d'un frère ou d'une soeur** des fleurs où un don de 100 \$ à un organisme sera offert par le Barreau.
[...]

12. Contribution de la section à l'organisation des activités du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue

La Section versera, pour l'organisation d'activités, les contributions suivantes :

- a) une contribution de 2 500\$ pour l'organisation du congrès annuel, **~~en plus du 1/4 de la subvention de l'Association des avocats de province pour la formation~~** ;
- b) une contribution de 2 500\$ pour l'organisation des activités de la Rentrée judiciaire, **~~en plus du 1/4 de la subvention~~**

~~de l'Association des avocats de province pour la formation;~~

- c) une contribution **de 1000\$** pour l'organisation des deux autres activités de formation, ~~soit le 1/4 de la subvention de l'Association des avocats de province pour la formation.~~

Lors de la dernière assemblée annuelle, nous avons informé les membres de notre intention de vérifier les montants versés aux officiers dans les autres sections. Considérant la nomination de madame Nathalie Pelletier, les vérifications n'ont pas été faites. Me Éthier enverra un courriel à Me Jolicoeur pour qu'il s'informe auprès des bâtonniers des autres sections.

De plus, il est discuté de prévoir à la politique financière que les frais de fonction soient versés au 31 mars de chaque année et au prorata du nombre de mois ou l'officier à exercer la fonction. Cette proposition sera faite aux membres lors de l'AGA.

Résolution 20190312-04

Re : versement des frais de fonction

Considérant que le conseil de section souhaite proposer aux membres lors de l'AGA qui se tiendra en avril prochain que les frais de fonctions soient versés au prorata du nombre de mois où l'officier a exercé la fonction;

Considérant que Me Pascal Jolicoeur a agi comme premier conseiller d'avril à septembre 2018 soit une période d'environ 6 mois ;

Considérant que Me Pascal Jolicoeur a agi comme bâtonnier de septembre 2018 à avril 2019 soit une période d'environ 6 mois ;

Considérant que Me Sandra Éthier a agi comme première conseillère de septembre 2018 à avril 2019 soit une période d'environ 6 mois ;

Sur proposition de Me Cassandra Neptune, appuyé de Me Nicolas Provencher-Lavergne, il est résolu :

- De verser un montant de 6000\$ à Me Pascal Jolicoeur. Ce montant représente l'addition de la moitié des frais de fonction prévus pour le bâtonnier et le premier conseiller;
- De verser un montant de 2000\$ à Me Sandra Éthier. Ce montant représente la moitié des frais de fonction prévus pour le premier conseiller.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

Me Jolicoeur avait quitté l'assemblée lors de la présentation de cette résolution.

Me Picard va préparer un projet de modifications de la politique financière et l'envoyer aux membres du conseil. Ces derniers sont invités à formuler rapidement leurs commentaires.

14.3. Montant fixé pour la formation (pv du 23 août 2018)

Sujet discuté au point 7.1.

14.4. Courriel juge Chabot – Centralisation des urgences

Me Jolicoeur informe les membres qu'il a reçu un courriel de la juge Chabot relativement à la Centralisation des urgences. Il a fait suivre le courriel aux membres de la section. Nous discutons du courriel.

Nous comprenons les préoccupations de la juge Chabot. Toutefois, les membres ont une autonomie professionnelle et nous sommes persuadés qu'ils tentent d'exercer leur fonction avec professionnalisme dans le respect des mandats qui leur sont confiés et de leur pouvoir discrétionnaire. Il est discuté de la possibilité que le Barreau d'Abitibi-Témiscamingue, l'AQAAD et le DPCP répondent conjointement à la juge Chabot. Me Picard contactera Me Jolicoeur pour en discuter.

15. Prochaine réunion : 24 avril 2019 à Val-d'Or.

La prochaine rencontre aura lieu le 24 avril 2019 à Val-d'Or à 17h30.

16. Levée de l'assemblée

Sur proposition de Me Claude Cossette, appuyée par Me Fanny Maheu, l'assemblée est levée. Il est 21:41.

Me Pascal Jolicoeur
Bâtonnier

Me Véronic Picard
Secrétaire

Tel que lu et adopté à l'assemblée du 5 juin 2019.